

CONSEIL MUNICIPAL du 14 NOVEMBRE 2023 à 19 h 15
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. Mickaël GRANGE, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CLERMIDY Christiane, Mme CANNARD Sophie, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme.

Etaient absents : M. RAVISSE Philippe, M. LALE-DÉMOZ Marcel.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal « séance du 17/10/2023 »,
3. Projet éolien « présentation par la sté GREENVOLT » (note de synthèse),
4. Délibération « parc éolien St Trivier de Courtes » (dossier à consulter),
5. Délibération CDG « protection sociale santé/prévoyance »,
6. GBA : compte-rendu réunion voirie/assainissement,
7. Travaux bâtiment mairie & salle polyvalente,
8. Syndicat Saône Veyle Reyssouze « rapport sur l'eau » (dossier à consulter),
9. Informations et questions diverses.

a) Cette réunion de conseil municipal s'est déroulée, à titre exceptionnel, à 19 h 15 à la salle polyvalente.

b) En début de séance, M. Yves Bernard, maire de St Trivier de Courtes, et Mme Maya FORNI de la société CNR'Air (filiale de la Compagnie Nationale du Rhône) sont venus faire une présentation succincte du projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de St Trivier de Courtes. Une enquête publique est actuellement en cours et les communes voisines doivent délibérer sur ce projet.

c) Dans un 2^{ème} temps, après le départ de M. Bernard et Mme FORNY, les élus ont reçu la société Greenvolt Power. Mme Inès FAVEREAU (chef de projet AURA) et M. CAMUS, responsable Greenvolt à Lyon, ont présenté un diaporama sur une éventuelle implantation d'éoliennes sur la commune de Courtes, ainsi que sur la commune limitrophe de Mantenay-Montflin.

Les dossiers détaillés pour chacun des projets avaient été transmis aux élus en amont de cette réunion, et ils ont pu poser des questions à chaque interlocuteur.

1. SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christiane CLERMIDY

M le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : décision modificative n° 2 : accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17/10/2023

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), adopte le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023.

3. PROJET EOLIEN « PRESENTATION PAR LA STE GREENVOLT »

La note de synthèse de ce projet ayant été transmise à chaque élu, et après l'exposé par les responsables Greenvolt Power, M. le Maire précise qu'aucune délibération ne sera prise lors de cette séance. La commune doit effectuer une analyse des conflits d'intérêt dans le cadre de ce projet éolien. Par ailleurs, M. le Maire souhaite un maximum de transparence et de concertation avec la population et les communes limitrophes.

4. DELIBERATION « PARC EOLIEN ST TRIVIER DE COURTES »

M. le Maire propose de délibérer par vote à bulletin secret sur le projet Souilly d'Air à St Trivier de Courtes.

➤ Le conseil municipal **EMET UN AVIS FAVORABLE (6/pour – 1/contre – 2/blanc)** sur le projet d'implantation de 4 éoliennes à St Trivier de Courtes, projet Souilly d'Air.

5. DELIBERATION CDG « PROTECTION SOCIALE SANTE/PREVOYANCE »

Lors de la précédente réunion, M. le Maire avait donné les explications sur les conventions de participation souscrite par le CDG de l'Ain pour le risque « PREVOYANCE » et le risque « SANTÉ ». Chaque agent a eu connaissance des contrats proposés et des modalités d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2024,
- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet du 1^{er} janvier 2024,
- **DÉCIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ces conventions de participation,
- **FIXE** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 12 € par agent, par mois, pour la prévoyance,
- **FIXE** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 25 € par agent, par mois, pour la santé,
- **PRÉCISE** que cette participation sera modulée au prorata du temps de travail des agents.

6. GBA : COMPTE-RENDU REUNION VOIRIE/ASSAINISSEMENT

Mrs Pallegoix et Grange étaient présents à ce groupe de travail de la conférence Bresse. En résumé, il en ressort que :

- GBA a compétence pour les eaux pluviales sur les secteurs constructibles de la carte communale, à savoir la Croisée et le Bourg ;
- GBA prend en charge la création et l'entretien des fossés busés ou à ciel ouvert, si au moins 20% des eaux pluviales des maisons raccordées sont rejetées dans le fossé.
- La commune a compétence pour les eaux pluviales le long de la voirie communale ;
- Le référent doit matérialiser les réseaux « eaux pluviales » sur un plan de la commune avec différentes couleurs correspondant aux différences de compétence. Ce document de travail sera ensuite transmis au service eau/assainissement de GBA.

7. TRAVAUX : BATIMENTS, MAIRIE & SALLE POLYVALENTE

M. le Maire liste les travaux d'entretien qui seraient nécessaires sur les bâtiments publics, à savoir nettoyage des toitures pour enlever la mousse, repeindre les bandeaux bois, chiffrage pour remonter un four à feu de bois, etc... Des devis seront demandés pour le budget 2024.

8. SYNDICAT SAONE VEYLE REYSSOUZE « RAPPORT SUR L'EAU »

Chacun a pu consulter le rapport annuel 2022 sur l'eau potable. M. Paul Chagnard, membre du bureau, explicite quelques points avant délibération.

- Le conseil municipal **APPROUVE** le rapport annuel 2022 sur l'eau potable.

9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- Décision modificative n°2 : la dépense relative à l'équipement du bureau du secrétariat, d'un montant de 852.00 TTC, est une dépense d'investissement. Afin d'avoir les crédits nécessaires, le conseil municipal approuve la décision modificative n°2, comme suit :

- Compte 020 : dépense imprévues	- 1 000.00 €
- Compte 2184 OPE 13 : immobilisations	+ 1 000.00 €

- Les élus acceptent de mettre à disposition gratuite la salle polyvalente de Courtes pour les conscrits en 3 (via l'association Trividanse) le 02/12/2023, afin de cuisiner une croziflette, qui sera vendue à l'espace de la carronnière le dimanche 03/12.
- Route fleurie de la Haute Bresse : remise des prix vendredi 01/12/2023 à 19 h 30 à St Julien S/ Reyssouze : OK Paul Chagnard et Sandrine Charvet-D'Alberto.
- M. Mickaël Grange relaie la demande de M. Gérard Rigaud pour une demande de busage « Impasse de Faissolles » : Ok pour la pose d'un ecobox en traversée de route.
- AG du SIEA : vendredi 01/12/2023 : OK Jérôme CLERC
- Repas annuel du conseil municipal et des agents : M. Pallegoix va proposer une date.
- M. Mickaël Grange demande le prêt de la salle polyvalente pour une réunion de conscrits (son fils thomas 18 ans) : OK accepté.
- Prochain conseil municipal : mardi 12/12/2023.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
C. CLERMIDY

Le Maire,
T. PALLEGOIX